



PÔLE REVENDICATIF / ASSOCIATIF SOCIAL

Compte rendu

Paris, le 28 mars 2018

Nom du fichier : **bmad_crendu_cppni_7mars_180328A**

Total page(s) : 5 pages

Réf. : LLN/MG

Objet : compte rendu de la CPPNI du 7 mars 2018

COMPTE RENDU DE LA CPPNI DU 7 MARS 2018

CPPNI : Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation

1. Politique salariale
2. Classification et système de rémunération
3. Mise à jour de la liste des diplômes reconnus par la branche
4. Les fonds sociaux
5. Action de communication de la branche
Planification / impact des nouvelles technologies
6. Questions diverses

Présents pour la CFDT :

Loïc LE NOC, Stephan GARREC, Sylvie LAGRELETTE, Solange HUGUET et Alda GAULTIER.

Le Président de la commission mixte (PCM) ouvre la séance en proposant un tour de table afin de présenter les nouveaux représentants.

L'AGFAP (association de gestion du fonds d'aide au paritarisme) n'a toujours pas de secrétaire comptable, le compte rendu de la séance est fait en alternance entre fédérations employeurs et salariés.

FO sera secrétaire de séance.

Le PV du 25 janvier est approuvé après les modifications apportées par les partenaires sociaux.

1 Politique salariale

L'USB, (Union Syndicale de la Branche : fédérations et unions employeurs) informe que suite à la conférence salariale qui a eu lieu en février, l'enveloppe disponible pour les négociations 2018 est de + 0,66% de la masse salariale de branche mais n'a pas mandat à ce jour pour prendre une décision.

La CFDT rappelle le refus d'agrément du dernier avenant salarial de la part de la CNA sur le motif d'un effet report insoutenable.

Il y a donc eu de la part de la DGCS un ratage : soit l'enveloppe prévisionnelle 2018 était très faible et a évolué à la hausse, soit les chiffres ne sont pas bons !!!

Le souhait de la CFDT est que ce 0,66 % se transforme en avenant salarial qui ramène les coefficients minimaux à un niveau égal au SMIC + 5 %.
Mais en aurons-nous la possibilité car dans le même temps l'avenant relatif aux déplacements représente un coût non négligeable !

La CGT ne se positionne pas !!!

FO souhaite un minima conventionnel au-dessus du SMIC, et demande que tous les frais de transport et tous les autres frais soient pris en charge par les employeurs et ne pas se limiter qu'aux déplacements. FO n'apporte pas de proposition.

Ce point sera revu à la prochaine CCPNI

2 Classification et système de rémunération

Ce sujet a bien du mal à avancer puisque la CFDT est la seule à faire des propositions et qu'il reste encore des zones de flous dans la proposition de l'USB.

Quelques petites avancées de l'USB mais qui restent toujours à retravailler.
L'USB présente la proposition en mettant en avant que le projet a pour but de favoriser le parcours professionnel.

Le changement de classification, des critères pour aller d'un échelon à un autre. La CFDT souhaite apporter quelques modifications : ancienneté à la Branche ; valeur du point : 5 % au-dessus du SMIC pour le premier coefficient, et surtout dissocier ancienneté et coefficient. Il reste des interrogations sur les critères de progression de carrière, et demande d'avoir des définitions communes comme par exemple « public fragile », « accompagnement social renforcé »
« accompagnement sanitaire renforcé ». La CFDT insiste sur la valorisation de la formation et de l'acquisition de compétences.

Les éléments complémentaires de rémunération sont également encore à travailler.

L'USB n'est pas fermée au débat, et souhaite aussi avancer sur ce sujet, elle attend des OS des propositions sur les critères.

Nous aurons des éléments nouveaux dans le cadre de la réforme de la formation professionnelle à la prochaine CPPNI

Ce sujet est reporté à la prochaine CPPNI.

3 Mise à jour de la liste des diplômes reconnus par la branche

L'USB adresse une nouvelle proposition mais n'a pas le souhait de rajouter de nouveaux emplois repères

La CFDT précise que c'est un avenant technique et note qu'on ne connaîtra pas sa durée de vie avant d'avoir des précisions sur la réforme de la formation professionnelle. La Fédération CFDT étudiera cet avenir.

L'USB précise que l'objectif de cet avenant était de rendre possible à chaque structure de classer les candidats arrivant avec un nouveau diplôme de la même façon, dans l'attente de la négociation de l'avenant des classifications et rémunérations.

Ce sujet suscite du débat.

L'USB maintient l'avenant dans l'écriture proposée et veut le soumettre à signature.

La CFDT demande que cet avenant soit proposé à la signature le 21 mars 2018.

Nda : le secrétariat national a acté sa signature.



4 Les fonds sociaux

Présence de l'OCIRP (Organisme Commun des Institutions de Rente et de Prévoyance) qui fait sa présentation, un document remis sur table mais que les partenaires sociaux ont pu étudier en amont.

Le cabinet fait sa proposition et met en avant les Axes prioritaires et expose une expertise.

Une discussion du mode opératoire, fonctionnement, communication, modèle économique, etc.

Il faut principalement trouver un moyen pour que les salariés puissent activer ce fond social quelle que soit leur mutuelle. Il faut parallèlement faire progresser les services de chacun des assureurs.

Une Proposition sur 2 axes :

TMS / -prestation en nature / aide financière.

L'USB précise que la demande vise les plus de 50 ans, dans un premier temps, avec une possibilité d'un catalogue évolutif. Elle annonce aussi que nous sommes dans l'incertitude du dispositif, nous allons vers l'inconnu...le dispositif peut se situer sur 1 an, il est fixé sur un critère de conditions de ressources. Des propositions de simulations sont demandées afin de mieux comprendre le déploiement du dispositif.

- un axe sur la mobilité qui répond de façon claire à la problématique des déplacements des intervenants (du fait de l'utilisation des véhicules personnels).

L'OCIRP est une interface des organismes assureurs (prévoyance), et veut travailler sur la prévention des risques professionnels.

Il propose la mise en place d'une plate-forme sociale en lien avec les organismes assureurs.

L'idée est de faire un appel d'offres pour mettre en œuvre cette plate-forme qui offre à tous les salariés de la Branche les mêmes droits.

L'exemple est donné à CHORUM (prévoyance) chez qui un tel type de dispositif existe déjà : « Chorum Facili't » (service +), les autres prévoyances ont aussi instauré un service +

Il fait aussi état d'une proposition d'aide financière dédiée à une aide première embauche, et d'une aide à l'acquisition d'un véhicule avec des critères à définir.

La CFDT souligne la proposition sur les TMS (Troubles Musculo squelettiques) : une prestation ostéopathe + un diagnostic local est pertinent. Sur la mobilité géographique, le fait de mettre l'accent sur l'acquisition d'un véhicule ou un véhicule immobilisé serait une solution pour certains salariés. La CFDT voit d'un très bon œil l'aspect conseil sur les bonnes pratiques sur les déplacements qui met bien en avant l'axe de la prévention des risques routiers.

La CFDT précise que sur le handicap la prestation en espèces, le fait d'équiper le véhicule d'un salarié, et le fait d'aider les salariés qui ont des enfants en situation de handicap est satisfaisant.

En complément de la plate-forme de Pro-Consult (dispositif de la Branche), peut aussi voir la possibilité de faire le lien avec l'aide au logement et sur la partie hospitalisation / sortie : l'aide est sur la même logique que la prestation en nature / en espèces. La mise en place de plate-forme peut fonctionner mais reste à définir les critères d'accessibilité, les modalités afin de déclencher les aides.



La CFDT demande si juridiquement il est possible de rajouter dans le cahier des charges : pour la prestation en espèce sous conditions, la facture à l'appui et de faire appel aux structures de la Branche de l'aide à domicile.

L'ORCIP met l'accent sur la Communication : campagne trimestrielle / campagne en direction des salariés pour faire la promotion en continu de cette campagne.

L'utilisation de la communication : par le biais d'un lien, par exemple sur le site de la Branche.

La CFDT informe que l'accès à l'informatique est très disparate dans les territoires, même si on voit apparaître les smartphones dans les structures, on peut d'ailleurs imaginer les employeurs utiliser ce canal pour informer les salariés.

L'idée de communiquer en septembre aux structures est de montrer aux employeurs l'intérêt de rester dans la Branche en matière de prévoyance.

On est dans le « timing commercial ».

Les partenaires sociaux veulent plus de précisions sur la faisabilité du dispositif.

Mise en place d'un groupe de travail paritaire le 21 mars afin d'avancer avant la prochaine CPPNI.

Pause repas

L'USB exprime sa déception de la présentation de l'OCIRP par rapport à la fois précédente, par le manque de chiffrage, et les possibilités réalisables.

5 Action de communication de la branche

L'USB rappelle l'audition des 2 cabinets : « **six** » et « **en personne** ».

A l'issu du groupe technique, le choix se porte sur le cabinet « En personne ». Avec le même budget, le cabinet choisi met en avant la communication sur une semaine dédiée et une campagne forte en juin. Mais la communication doit perdurer dans le temps, le cabinet a pointé que la Branche représente l'associatif et marque une différence par rapport aux autres Branches.

L'USB : précise que le lancement de communication sera le 21 mars.

La CFDT ayant participée au groupe de travail est d'accord et rappelle que La CPPNI doit acter la proposition du cabinet.

La CPPNI a validé ce jour.

6 Questions diverses

La CFDT souhaite mettre à l'ordre du jour la révision de la CCN sur le chapitre des IRP et demande l'ouverture à la négociation sur les trajets et assurances et souhaite aussi positionner des dates pour négociations sur la formation professionnelle.

La proposition de la CFDT d'un avenant à la CCN en vue de l'adapter à l'impact de l'utilisation des nouvelles technologies pour la planification est présentée.

Il s'agit de réguler au niveau de la Branche l'utilisation professionnelle des



smartphones entre les Aides à Domicile et leurs responsables de secteur. Cet avenant permet de plus de replacer certains sujets tels que les trajets, les interruptions, les astreintes, les repos, le jours fériés et les indisponibilités à l'agenda social en rapport avec les délais de prévenance ou de modifications plannings.

La CFDT demande de mettre en place un cadrage.

Ce sujet est également mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

La CFDT a transmis il y a un mois à l'USB la demande de la révision de la CCN de l'art 37 en rapport avec les délais de prévenance, de modifications plannings et de la durée du travail qui permet de sécuriser les salariés en :

- Apportant un cadre d'interventions pour les salariés.
- Permettant de concilier vie privée et vie professionnelle.

La CFDT en fait la lecture mais l'USB n'a pas eu le temps de voir cette proposition.

Ce point sera revu à la prochaine CPPNI.

La CFDT soumet un calendrier des différents sujets à l'ordre du jour des prochaines CPPNI :

En mai : impact des ordonnances sur les IRP : révision de la CCN.

En juillet : Négociation des trajets.

En septembre : la formation professionnelle.

Il est convenu par les partenaires sociaux de prendre du temps pour travailler sur la formation professionnelle, afin de s'approprier les textes de la réforme, le changement pour les salariés et le futur rôle des OPCA.

Ordre du jour CPPNI du 24 mai : à la DGT

1. Politique salariale.
2. Classifications et Rémunérations.
3. Impact des nouvelles technologies.
4. Révision CCN, art 37.
5. Ordonnances et IRP.
6. OCIRP et Fonds Sociaux.
7. Communication.